

Les clefs pour choisir entre cession de fonds et cession de titres



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les étapes de la cession de fonds de commerce
- Maîtriser les étapes de la cession de titres (parts sociales et actions)
- Identifier les principaux points de vigilance sur le plan patrimonial, rédactionnel et fiscal
- Intégrer les apports des jurisprudences récentes en matière de cession de titres sociaux dans les rédactions d'actes

PÉDAGOGIE

Sandrine TISSEYRE,
Professeur agrégée de droit privé

PROGRAMME

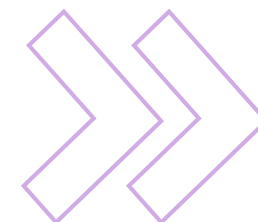
I. La cession de fonds de commerce

- Étapes de réalisation (vérifications préalables, consentement, clauses, opposabilité)
- Points de vigilance

II. La cession de titres sociaux :

- Étapes de réalisation (étapes préalables, consentement, clauses, opposabilité)
- Points de vigilance

III. La garantie de passif



DATE ET HORAIRES

Judi 19 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

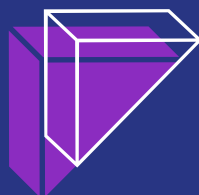
Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.